



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Gaëlle RAUX
04 65 20 00 18
retraite@cdg84.fr

Circulaire n°24-17

Objet : Retraite – Droit à l'information

Avignon, le 22 mars 2024

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Tout au long de sa vie professionnelle, un assuré bénéficie d'un ensemble de services pour retracer et vérifier l'exactitude des déclarations réalisées par les employeurs successifs, ainsi que d'outils de simulation de ces futurs droits de pension de retraite.

L'article 6 de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit que : "Les assurés, qu'ils résident en France ou à l'étranger, bénéficient à leur demande, à partir de 45 ans et dans des conditions fixées par décret, d'un entretien d'information".

Le droit à l'information sur la retraite concerne le droit reconnu à tout assuré d'être régulièrement informé sur les droits qu'il s'est constitués auprès des différents régimes de retraite pendant toute sa carrière. Si vous êtes le dernier employeur de votre agent, vous êtes son interlocuteur privilégié.

C'est pourquoi, afin de vous accompagner et renseigner au mieux vos agents, le CDG vous propose des **accompagnements personnalisés** effectués sur rendez-vous en présentiel ou à distance. Pour cela il convient d'en faire la demande à l'aide du **formulaire en PJ** (et disponible sur notre site internet) et en nous communiquant l'ensemble des documents nécessaires à l'étude du dossier au préalable.

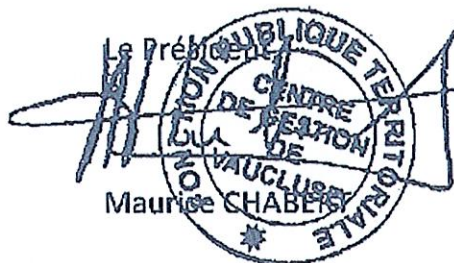
Afin que les actifs soient également acteurs dans leurs démarches, le site **Ma Retraite Publique** leur donne cette possibilité en mettant à leur disposition un espace personnel. Il s'agit d'une plateforme Internet de services en ligne, accessible 7j/7 et 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Cette plateforme leur donne accès à des informations personnalisées en fonction des régimes de retraite auxquels ils appartiennent et des contrats qu'ils détiennent. Sécurisée et gratuite, les agents peuvent y réaliser de **nombreuses démarches administratives de manière simple et rapide.**

A ce titre, le CDG vous propose en pièce jointe un **document informatif à remettre à vos agents.**

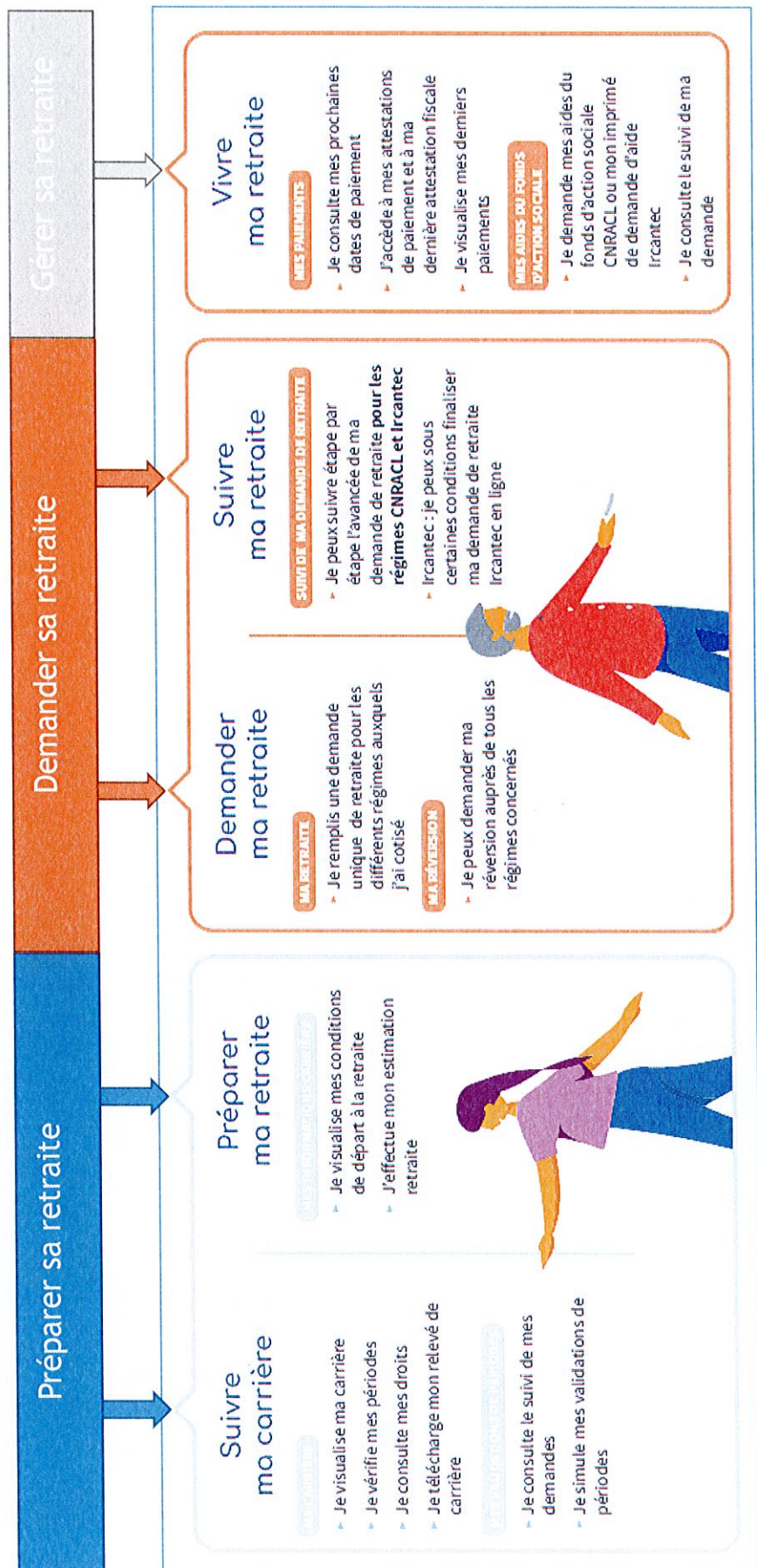
Le Pôle Appui aux collectivités se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



VOUS INFORMER POUR VOS DROITS A LA RETRAITE

Le site [Ma Retraite Publique](https://www.ma-retraite-publique.fr) est l'outil principal destiné aux actifs et futurs retraités pour :



Connectez-vous à : <https://maretraitepublique.caissedesdepots.fr/>
Et accédez à votre espace en vous connectant via **FranceConnect** (espace sécurisé)

Où ?

Accéder à la plateforme

Ma retraite publique

Bienvenue dans l'espace personnel des régimes de retraite CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFP et Banque de France gérés par la Caisse des Dépôts.
Accédez simplement et rapidement à l'ensemble de vos services en ligne.

↓ **En savoir plus**



FranceConnect est la solution proposée par l'état pour faciliter l'accès à vos services en ligne. **En savoir plus**

ou

Je ne souhaite pas profiter des avantages de

FranceConnect

Me connecter / Créer un compte

Aide à la connexion

Préparer sa retraite

Plusieurs thématiques vous permettent de préparer votre retraite.
L'onglet « **Ma carrière** » vous propose de consulter l'ensemble de votre carrière grâce à 3 sous menus :

1. *Toute ma carrière* >> *votre carrière sous différentes formes*
2. *Mes comptes individuels retraite (CIR)* >> *détail de votre carrière*
3. *Mes documents du droit à l'information* >> *accès à des documents*

The screenshot displays the 'Ma carrière' interface with three main sections:

- Ma carrière**: Visualisez chaque année de votre carrière sous forme de frise chronologique. [Voir ma carrière](#)
- Mes périodes**: Vérifiez les informations transmises par vos régimes et corrigez les anomalies détectées. [Voir mes périodes](#)
- Mes droits**: Visualisez vos droits enregistrés depuis le début de votre carrière (trimestres, points, etc.). [Voir mes droits](#)

At the top left of the interface, there is a navigation bar with icons: a left arrow, a green checkmark, a red question mark, another green checkmark, and a right arrow. Below this bar, a circular progress indicator shows '93 Trimestres enregistrés'. At the bottom, a blue banner reads 'Télécharger ma carrière' with the subtext 'Le relevé de carrière présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités.' and a download icon with the text 'Télécharger mon relevé'.

📌 L'onglet « Toute ma carrière » permet depuis le sous menu « Mes droits » d'avoir accès aux **coordonnées des différentes caisses** auxquelles vous êtes rattaché(es)

📌 Mais aussi d'accéder au service de correction lors d'éventuelles **erreurs** identifiées. À partir de 55 ans et avant votre départ à la retraite, transmettez à vos régimes de retraite les demandes de correction de carrière : oublis, incohérences.

Corriger ma carrière

Tranche d'âge : **En activité**
Accès : sur connexion au compte retraite

Partager :   

À partir de 55 ans, vous pouvez signaler à vos régimes de retraite les anomalies de votre relevé de carrière : emploi manquant, incohérence, etc. Corrigez votre carrière sur votre compte retraite. Vos régimes en sont directement informés. Vous pouvez ensuite suivre leur traitement sur votre compte retraite.

ACCÉDER AU SERVICE

Une connexion à votre compte retraite sur le site info-retraite.fr est nécessaire pour utiliser ce service.

Retraite complémentaire des salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture

AG2R-Agric-Arcco
Centre de réception AGIRC-ARCCO
TSA 46662
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
Tel : 0970 660 660 (appel non surtaxé)
www.ag2ramondiale.fr
www.agirc-arcco.fr

AGRIC-ARCCO

Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers

CNRACL
Droit à l'information retraite
6, place des Citernes
33059 BORDEAUX CEDEX
05 57 57 91 95
www.cnracletraites.fr



📌 Là encore vous pouvez télécharger votre **relevé de carrière**

Téléchargez votre relevé de carrière.

Vous pouvez l'enregistrer ou l'imprimer.

Télécharger mon relevé (PDF ~ 180ko)

Dernier téléchargement le 29/02/2024

➤ Réalisez en direct vos propres simulations depuis la thématique « Mes simulations de retraite » grâce à l'outil **M@rel**

➤ Vous pourrez réaliser une estimation automatique **OU** personnaliser votre estimation (en complétant votre famille par exemple)

Voir mon estimation

Visualisez 3 âges de départ possibles en fonction des informations transmises par vos régimes de retraite.

Personnaliser mon estimation

Personnalisez votre situation future (âges de départ, changement de statut, expatriation...) pour estimer au mieux votre montant de retraite.

Quand ?

📌 Droits liés aux enfants

Avoir eu, adopté et/ou élevé des enfants a un impact sur le calcul de votre retraite. La plupart des régimes accordent des trimestres d'assurance supplémentaires et, dans certains cas, une majoration du montant de la retraite.

Étape 1 : Situation familiale

Combien d'enfants avez-vous ?

Veillez indiquer le nombre d'enfants que vous avez eus, adoptés et/ou élevés. ⓘ

+ Ajouter un ou des enfant(s)

Précédent

Suivant

↳ Consulter le résultat immédiat de la simulation avec plusieurs scénarios :

Combien ?

Vous pourriez avoir droit à **870 €** bruts/mois
> [Comprendre mon montant](#)

Avec **161 trimestres** enregistrés
> [Comprendre mes droits](#)

Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?

Mon estimation retraite personnalisée | Télécharger (PDF - 180 ko)

En partant à	le	à l'âge	Brut	Net avant impôts
59 ans	1 déc. 2040	à l'âge légal	870 € bruts/mois	
59 ans et 2 mois	1 févr. 2041	au taux plein	890 € bruts/mois	
62 ans	1 déc. 2043	à l'âge du taux plein automatique	1 131 € bruts/mois	
63 ans et 7 mois	1 juil. 2045	à l'âge de carrière longue	1 492 € bruts/mois	
64 ans	1 déc. 2045	à l'âge légal	1 552 € bruts/mois	
67 ans	1 déc. 2048	à l'âge du taux plein automatique	1 857 € bruts/mois	

🚩 **EI**, si vous êtes éligible à la retraite progressive, réalisez également une simulation personnalisée :



Vous êtes éligible à la retraite progressive.

Vous pouvez en bénéficier à partir de vos 62 ans. **Vous réduisez votre temps de travail en fin de carrière, tout en percevant une partie de votre retraite.** Vous continuez aussi à cotiser pour votre retraite définitive.

[Simuler ma retraite progressive](#)

🚩 Un encart informatif vous informe en premier lieu de votre situation :

Avec retraite progressive

62 ans 64 ans

Sans retraite progressive

64 ans

Travail à temps plein
Vous percevez votre revenu d'activité à 100%.

Travail à temps partiel en retraite progressive
En 11/2043, vous percevez votre revenu d'activité et une partie de votre retraite.
Exemple : pour un temps partiel à 80%, vous percevez 20% de votre retraite.

Retraite définitive
En 11/2045, vous percevez 100% de votre retraite.

Un départ progressif à la retraite
Vous pouvez bénéficier du dispositif de retraite progressive à partir de vos 62 ans.
Vous réduisez votre temps de travail en fin de carrière, tout en percevant une partie de votre retraite.
Vous continuez aussi à cotiser pour votre retraite définitive.

4 Vous répondez ensuite à 3 questions relatives à :

- 1/ la date souhaitée de retraite progressive
- 2/ le taux d'activité choisi du temps partiel
- 3/ la date souhaitée de retraite définitive



1/3 - Quand souhaitez-vous démarrer votre retraite progressive ?

Votre âge légal de départ est 64 ans (avec 181 trimestres)
Vous pouvez bénéficier de la retraite progressive à partir de 62 ans, le 01/12/2043, à condition d'avoir enregistré au moins 150 trimestres à cette date.

Début de retraite progressive

Cette date correspond à l'âge de 62 ans

2/3 - À quel taux d'activité pensez-vous travailler pendant votre retraite progressive ?

Pour bénéficier de la retraite progressive, il vous faut travailler à temps partiel, avec un **taux d'activité situé entre 50% et 90%**. Votre temps de travail détermine le pourcentage de retraite versée. ⓘ

Taux d'activité en retraite progressive

%

À combien d'heures par semaine comptez-vous travailler ?

3/3 - Quand envisagez-vous de prendre votre retraite définitive ?

Cette date marquera la fin de votre activité et donc de votre retraite progressive. Vous serez **retraité** et toucherez la **totalité de votre retraite**. Son montant tiendra compte de vos droits enregistrés pendant la retraite progressive.

Date de retraite définitive (fin d'activité)

Cette date correspond à l'âge de 64 ans

Quitter l'estimation de ma retraite progressive

[Voir les résultats](#)

Vous accédez à la consultation immédiate du résultat de la simulation ainsi qu'à l'impact sur le montant de votre pension (avec **OU sans** la retraite progressive) :


Pendant votre retraite progressive, de 62 à 64 ans :

Vous percevrez 1 658 € bruts / mois, dont :

- **950 € de traitement brut hors primes sur la base de l'indice 386**
Ce montant correspond à votre activité à temps partiel (50%)
- **708 € de retraite**
Ce montant correspond à 50% de la retraite calculée au début de la retraite progressive, versée par les régimes participants à la retraite progressive : CNRACL, AGIRC-ARRCO, IRCANTEC, L'Assurance retraite.

🕒 Vos droits pour vos activités de RAFP seront versés au moment de votre retraite définitive.

Vous passerez 17 heures de moins au travail par semaine, soit 68 heures par mois.



1658€ bruts/mois

Pendant votre retraite définitive (fin d'activité) :

Après la retraite progressive :

En partant à	Net avant impôts
64 ans	1 514 € bruts/mois

Sans la retraite progressive :

En partant à	Net avant impôts
62 ans	1 131 € bruts/mois
64 ans	1 552 € bruts/mois

🚩 En résumé :

Pour résumer | Téléchargez la synthèse

Avec retraite progressive

- ✓ Vous passerez 17 heures de moins au travail par semaine
- ⌚ Vous travaillez à temps partiel, donc vous cotisez moins pour votre retraite définitive. Son montant sera moins élevé que si vous aviez travaillé à temps plein jusqu'à la fin de votre activité.

A savoir : pour ne pas diminuer votre montant de retraite définitive, vous pouvez cotiser comme pour un temps plein avec l'accord de l'employeur.

Sans retraite progressive

- ⌚ Vous travaillez à temps plein jusqu'à ce que vous cessiez votre activité (retraite définitive)
- ✓ Si vous cotisez à 100% pour votre retraite définitive, cela vous permet d'enregistrer davantage de droits (trimestres et points) qu'à temps partiel.

A noter

Le service RH de votre collectivité, associé au CDG84, reste votre interlocuteur privilégié pour toutes questions complémentaires.

Vous souhaitez acter votre demande de départ ? > > Faites vos démarches minimum 6 mois avant !

Par courrier à l'attention de votre collectivité + en ligne sur Ma Retraite Publique

Demander sa retraite

Gérer sa retraite

...

La plateforme Ma retraite publique, développée par la Caisse des Dépôts, offre un parcours numérique personnalisé, sécurisé, pour simplifier vos démarches Retraite tout au long de votre parcours de vie.



maretraitepublique.caissedesdepots.fr

Je privilégie l'authentification via FranceConnect



Pour une sécurité optimale et l'accès à la totalité des services

FranceConnect, c'est aussi des services en plus!

- ▶ Changer mes coordonnées bancaires
- ▶ Effectuer une demande unique de retraite
- ▶ Demander une réversion de pension



Politiques sociales.
La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie

politiques-sociales.caissedesdepots.fr



ma retraite publique MAREP

Ma plateforme de services retraite en ligne



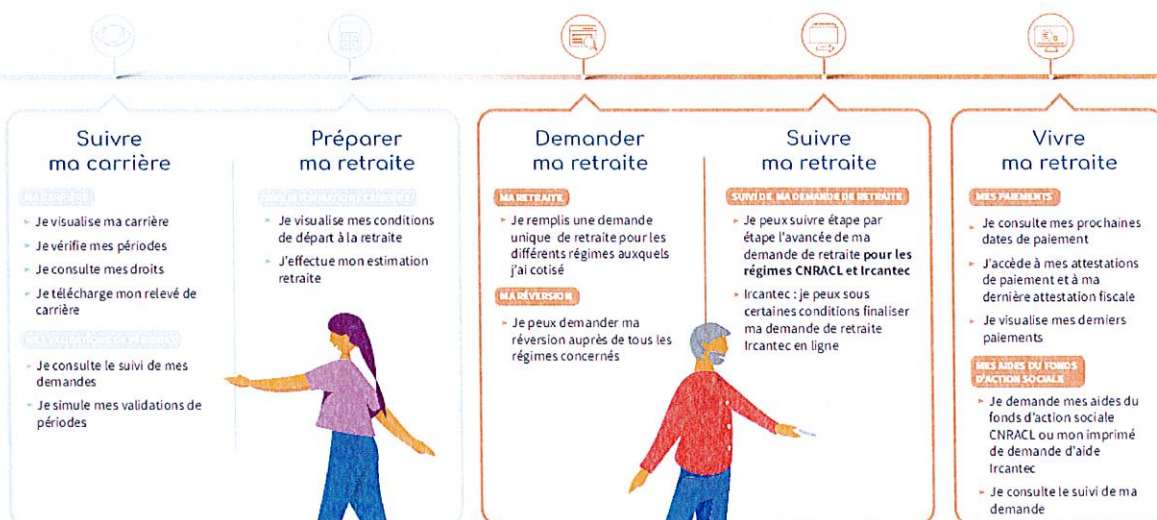
Politiques sociales.
ma retraite publique MAREP

maretraitepublique.caissedesdepots.fr

GRATUIT ET SÉCURISÉ

Ma retraite publique :

Les services disponibles tout au long de votre parcours de vie



Je vais sur

À tout moment je peux modifier mes coordonnées en me connectant sur

maretraitepublique.caissedesdepots.fr

Toutes mes démarches au même endroit!





ACCOMPAGNEMENT PREALABLE RETRAITE

(AGENT AFFILIÉ CNRACL)

IDENTIFICATION EMPLOYEUR :

Nom de la collectivité : _____

N° de SIRET : _____

IDENTIFICATION AGENT :

NOM de naissance : _____ Prénom : _____

NOM d'usage : _____ Date de naissance : __ / __ / _____

N° sécurité sociale avec la clé : _____ / _____

Adresse postale : _____

CP : _____ VILLE : _____

Adresse électronique @ : _____

Numéro de téléphone : _____

MOTIF DE LA DEMANDE :

Pension normale pension d'invalidité possibilité carrière longue retraite progressive

Autres : _____

Date de départ souhaitée : __ / __ / _____

Avez-vous déjà un compte sur le site : maretraitepublique.caissedesdepots.fr oui non

Date prochain avancement échelon et/ou grade : _____

Je souhaite être renseigné (e) : par téléphone

par mail

en RDV présentiel dans les locaux du CDG84 (prioritairement les jeudis ap-midi)

Points que vous souhaitez aborder : _____

Pièces à joindre : (Documents indispensables afin de préparer une simulation de calcul de pension)

- Copie du livret de famille
- Relevé CARSAT + complémentaires
- Eventuellement les arrêtes de NBI (attribution & cessation) et de modification de durée de travail hebdomadaire
- Eventuellement ESS militaire. Sont-ils déjà rémunérés par une pension ? oui non

Je donne l'autorisation de transmettre ces informations à la CNRACL

Ces études ont été réalisées :

- Selon les règles actuellement en vigueur
- Sans engagement de la part de la CDC et du CDG
- Sans tenir comptes des éventuels changements qui pourraient intervenir dans votre carrière

Signature de l'agent

ATTENTION : Nous vous informons que les entretiens retraite (APR) sont limités à **1 rendez-vous par actif sur la totalité de sa carrière**. La CNRACL recommande de l'effectuer au minimum **1 an avant** la date de départ souhaité.